

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2011

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil onze et le vingt du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C, DUMAS C,
Ms GRENIER J, TARDY G, SABATIER R, SAUVAYRE G, ROUX J.F, LARGERON J,
SPEISSMANN J.P, GIRARD R, CELETTE R, MILLOT P.

ABSENTS : Philippe MOUSTIER

Secrétaire de séance : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant une proposition de groupement de commandes « Diagnostic Accessibilité Bâtiment. » A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1°/ FIXATION NOUVEAU TARIF REPAS CANTINE

Suite à une réunion le 9 décembre 2011, avec l'OGEC, l'école de St Clair/Savas, la commune de Savas et la commune de St Clair, il est décidé d'une augmentation du prix du repas afin d'améliorer l'équilibre du budget et d'intégrer l'augmentation des achats alimentaires et les réajustements du salaire de la cuisinière. Le prix du repas est fixé à 3,90 €.

Pour les enfants résidants sur St Clair, le prix du repas sera facturé 3,40 € au lieu de 3,17 €. La commune de St Clair participe à hauteur de 0,50 € et contribuera au déficit constaté en clôture d'exercice. Ce nouveau tarif est applicable à partir du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette décision.

2°/ ADHESION NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE « ARDECHE MUSIQUE ET DANSE »

Madame Chrystelle DUMAS informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes Sources de la Loire et la Communauté de communes entre Loire et Allier ont sollicité l'adhésion de leur conseil communautaire au syndicat mixte de l'école départementale « Ardèche musique et danse ». Monsieur le Maire propose d'approuver ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces deux Communautés de communes au syndicat mixte de l'école départementale « Ardèche musique et danse. »

3°/ REGLEMENT SALLE DES ASSOCIATIONS ET FIXATION DES TARIFS

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN, adjoint, explique qu'il est nécessaire de rédiger un règlement pour la salle des associations. Il explique que cette salle est utilisée en priorité par les associations de la commune.

La délibération sera arrêtée au prochain Conseil Municipal.

4°/ REMBOURSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE POUR L'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE

En 2007, la société SRCA a procédé à l'extension de son bâtiment installé sur la zone d'activité de Massas Chantecaille à St Clair ; Cette extension de 2 700 m² se rajoutant aux 4 700 m² déjà implantés sur la zone, d'un budget d'environ 1 million d'euros, devait permettre la création de 10 emplois supplémentaires en CDI et équivalent temps plein sur 3 ans.

A ce titre, l'entreprise SRCA a sollicité la Région et le Département dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises. La participation de la commune est alors fixée à 10 % de la subvention régionale compte tenu de la réglementation en vigueur. Le financement de l'opération est assuré par Sogébaïl, société de crédit bail.

Le plan de financement s'établissait ainsi :

Dépenses		Recettes	
Extension bâtiment	1 000 000 €	Département FDAI*	50 000 €
		Conseil Régional**	50 000 €
		Commune de St Clair	5 000 €
		A la charge du crédit bailleur Sogébaïl	895 000 €
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €

* au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Immobilier alloué à la société SRCA par délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 02 juillet,

** au titre de règlement d'aide du Conseil Régional qui prévoit une aide sous forme de subvention de 5 000 € par emploi créé,

*** au titre d'une aide de la commune de Saint-Clair validée par délibération du conseil municipal du 25 juin 2007.

Il est rappelé que la compétence développement économique est assurée par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en lieu et place des communes. Pour permettre à cette entreprise de percevoir courant 2008, les aides du CG et de la Région, la commune avait accepté de participer à ce financement en lieu et place de la CCBA en 2008..

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de demander à la Communauté de Communes le remboursement de cette somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

5°/ REGROUPEMENT DE COMMANDES « Diagnostic accessibilité bâtiments »

La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay nous propose l'adhésion à un groupement de commandes pour le lancement d'une consultation auprès de bureau d'études. Celle-ci a pour but de réaliser le diagnostic accessibilité de nos bâtiments communaux accueillant du public : église, école, salle communale, salle des associations, mairie...

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la proposition de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

6°/ QUESTIONS DIVERSES

Haut débit : De nombreux habitants bénéficient d'un accès internet mais le débit reste faible et ne permet pas diverses utilisations qui sont nécessaires à certaines activités aux étudiants entre autres.

Les services responsables ont été saisis à plusieurs reprises; pour étayer notre demande Gilles TARDY rédige un questionnaire qui sera remis à chaque foyer. Nous vous invitons à le renseigner en toute objectivité.

RD820 : Les services du Conseil Général ont implanté un dispositif de comptage de véhicules en prévision de l'étude du giratoire route du golf, 1700 à 1800 véhicules / jour utilisant cette intersection. L'étude du giratoire sera engagée en 2012.

Repas des aînés : il s'est déroulé dans une bonne ambiance, le conseil remercie celles et ceux qui y ont contribué à côté de Jordan et Yvon GUSTINELLI, de Marie-Laure,... qui ont permis un karaoké de haute volée entrecoupé par des airs d'opérette.

Comité des Fêtes : Le Maire tient à féliciter chaleureusement le comité des Fêtes qui a organisé un loto à l'attention des enfants ce samedi 17 décembre, premier jour de vacances. Une pleine réussite qui rassemble petits et grands en attendant le Père Noël, cette initiative permet aux parents et enfants des diverses écoles, des divers quartiers de tisser des liens d'amitié. Elle est d'autant plus méritoire qu'elle est assurée par une poignée de bénévoles.

Une chef d'orchestre à Saint-Clair : La presse s'en est fait l'écho, Henri CANO a tiré sa révérence. Il aura marqué le paysage musical d'Annonay et bien au-delà. Il a su transmettre sa passion à de nombreux musiciens qu'il a formés. Il a transmis sa baguette à sa fille Chrystelle que le conseil municipal s'enorgueillit de compter dans ses rangs. L'ensemble harmonique d'Annonay est en division

d'honneur la plus haute catégorie musicale amateur. Saint-Clair est bien représenté dans l'orchestre d'Annonay avec le président honoraire Jean-Claude ROUBY toujours actif, Chrystelle DUMAS ainsi que sa sœur et 4 de leurs enfants ; une dizaine de musiciens de Saint-Clair participe à l'ensemble harmonique d'ANNONAY.

Enfouissement des réseaux à l'entrée de Combes : Les travaux touchent à leurs fins, le réseau EDF a été renforcé, la qualité des réseaux améliorée et une douzaine de supports disgracieux béton ou métallique ont pu être éliminés.

Correspondantes de presse : Notre correspondante pour le « Réveil » est Annie FAVEERS, pour le Dauphiné Libéré Laurence DUMAS de Saint-Marcel-les-Annonay a souhaité passer la main. La Mairie tient à la remercier chaleureusement pour son dévouement. Sandrine CHANTEPY a accepté d'assurer la suite pour Boulieu et Saint-Clair. Annie et Sandrine sont deux membres actifs de notre comité des Fêtes.

Illuminations : Cette année les illuminations ont été accompagnées par un spectacle au cœur du village : « la petite fille aux allumettes ». Les enfants ont été récompensés par 180 barbes à papa réalisée avec dextérité. Merci à Mme Marie France GRENIER pour son assistance et sa mise en scène.

Salle des Associations : Les travaux pour améliorer l'acoustique ont été réalisés par Patrick aidé par une équipe de jeunes aînés de Saint-Clair et Savas : René GRENIER, Michel CHAPPAT, André FOURNEYRON et Marcel CHAZAUT. Cette salle à disposition des associations : aînés de Saint-Clair / Savas, danse country,...est bien utilisée.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 07 février 2012 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures.